



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-019-2018-12

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-018 - ARRÊTÉ n° 2018-143 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 4
IDF-2018-12-14-021 - ARRÊTÉ n° 2018-144 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 7
IDF-2018-12-14-024 - ARRÊTÉ n° 2018-145 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 10
IDF-2018-12-14-017 - ARRÊTÉ n° 2018-146 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 13
IDF-2018-12-14-019 - ARRÊTÉ n° 2018-147 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 16
IDF-2018-12-14-016 - ARRÊTÉ n° 2018-148 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 19
IDF-2018-12-14-020 - ARRÊTÉ n° 2018-149 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 22
IDF-2018-12-14-022 - ARRÊTÉ n° 2018-150 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 25
IDF-2018-12-14-023 - ARRÊTÉ n° 2018-151 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 28
IDF-2018-12-14-025 - ARRÊTÉ n° 2018-152 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 31
IDF-2018-12-14-026 - ARRÊTÉ n° 2018-153 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 34
IDF-2018-12-14-027 - ARRÊTÉ n° 2018-154 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)	Page 37

## **ARS Ile de France**

IDF-2018-12-14-007 - ARRETE n°2018-121 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "ORDONNATEUR" du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 40
IDF-2018-12-14-015 - ARRÊTÉ n°2018/122 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 43
IDF-2018-12-14-008 - ARRÊTÉ n°2018/123 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 46
IDF-2018-12-14-009 - ARRÊTÉ n°2018/124 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 49
IDF-2018-12-14-013 - ARRÊTÉ n°2018/125 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 52
IDF-2018-12-14-014 - ARRÊTÉ n°2018/126 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 55
IDF-2018-12-14-012 - ARRÊTÉ n°2018/127 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 58
IDF-2018-12-14-011 - ARRÊTÉ n°2018/128 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 61
IDF-2018-12-14-010 - ARRÊTÉ n°2018/129 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)	Page 64

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-018

ARRÊTÉ n° 2018-143

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-143

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-021

ARRÊTÉ n° 2018-144

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-144

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ**, Directeur du **Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,



- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-024

ARRÊTÉ n° 2018-145

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-145

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, Directrice du Pôle ressources humaines, à effet de signer :

- dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**,
- dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT**.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, Directrice du Pôle ressources humaines**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB PAYE et FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-017

ARRÊTÉ n° 2018-146

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-146

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF**, responsable du **Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB JURIS**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB JURIS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-019

ARRÊTÉ n° 2018-147

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France



## ARRÊTÉ n° 2018-147

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-016

ARRÊTÉ n° 2018-148

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-148

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, responsable par intérim du département **Systemes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET, responsable par intérim du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-020

ARRÊTÉ n° 2018-149

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-149

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY**, responsable du **Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB LOG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB LOG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU



Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-022

ARRÊTÉ n° 2018-150

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-150

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX**, responsable du **département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-023

ARRÊTÉ n° 2018-151

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-151

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-025

ARRÊTÉ n° 2018-152

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-152

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO**, responsable du département du recrutement à l'intégration, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à **150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.



## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-026

ARRÊTÉ n° 2018-153

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-153

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-14-027

ARRÊTÉ n° 2018-154

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° 2018-154

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, conseiller technique affaires immobilières et développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB IMMO**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, conseiller technique affaires immobilières et développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB IMMO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-007

**ARRETE n°2018-121 PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE "ORDONNATEUR" du Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**



## ARRÊTÉ n° 2018-121

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-015

**ARRÊTÉ n°2018/122 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n°2018-122

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-008

**ARRÊTÉ n°2018/123 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-123

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU



ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-009

**ARRÊTÉ n°2018/124 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-124

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-013

**ARRÊTÉ n°2018/125 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-125

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-014

**ARRÊTÉ n°2018/126 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-126

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame Anne HGOBURU, Directrice du Pôle Ressources Humaines en santé**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des



autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle « Ressources humaines en santé »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## **Article 3**

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-012

**ARRÊTÉ n°2018/127 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-127

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Madame DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience »**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes

valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du Pôle Efficience**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-011

**ARRÊTÉ n°2018/128 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

## ARRÊTÉ n° 2018-128

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Emilien ROGER, Responsable du département des affaires régionales**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**, les actes valant engagement

juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Emilien ROGER, Responsable du département des affaires régionales**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

ARS Ile de France

IDF-2018-12-14-010

**ARRÊTÉ n°2018/129 PORTANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur Général de  
l'Agence régionale de santé Ile-de-France**



## ARRÊTÉ n° 2018-129

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de Soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de la Direction de l'Offre de Soins, et de Monsieur Ghislain PROMONET, Directeur du Pôle « Ville-Hôpital »**, délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle Ville-Hôpital**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOS**,

les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice SEVADJIAN, Directrice adjointe du Pôle « Ville-Hôpital »**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU